



Genève, le 24 septembre 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures

Création d'un guichet unique pour accompagner les entreprises dans les changements de la mobilité

Avec la mise en service intégrale du Léman Express, le 15 décembre prochain, tout comme la mise en œuvre progressive de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), qui réorganise les déplacements par zone géographique, la mobilité genevoise va profondément évoluer. Tant les particuliers que les professionnels vont ainsi être amenés à repenser la manière dont ils se déplacent. Afin de faciliter cette transition, l'office cantonal des transports accompagnera et conseillera les entreprises dans l'élaboration de plans de mobilité adaptés à leur situation. Un guichet unique vient d'être mis en place à cette fin.

Aujourd'hui, les routes genevoises connaissent régulièrement des épisodes de congestion. Or, la fluidité du trafic est une condition cadre essentielle pour assurer la qualité de vie des habitants de la région et la prospérité des entreprises qui ont besoin de pouvoir se déplacer de manière efficiente pour réaliser leurs activités.

Le réseau ferroviaire Léman Express offrira bientôt une alternative efficace et crédible à de nombreuses personnes qui utilisent une voiture pour leurs déplacements. Le nouveau réseau devrait permettre de réduire le trafic automobile d'environ 12%.

Comme le souligne M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures (DI), «l'espace ainsi libéré sur les routes doit faciliter les mouvements de celles et ceux qui ne peuvent pas utiliser un autre mode de déplacement. Les entreprises sont directement intéressées à une telle évolution qui doit permettre d'améliorer fortement l'activité de tous les transporteurs professionnels».

Les entreprises drainent une importante proportion du trafic pendulaire, notamment aux heures de pointe du matin et du soir. Elles ont donc un rôle-clé à jouer pour accompagner et consolider l'évolution attendue de la mobilité et du trafic, en redéfinissant leur stratégie en matière de prestations proposées à leur personnel. Plusieurs grandes entreprises se sont déjà engagées sur cette voie, en élaborant des plans de mobilité exemplaires, qui visent à encourager leurs collaborateurs et collaboratrices à changer leurs habitudes de déplacement. Il s'agit, par exemple, de restreindre fortement l'offre en places de stationnement gratuites sur le lieu de travail, au profit d'encouragements concrets à l'utilisation des transports publics, à la mobilité douce ou au covoiturage.

Afin d'accompagner les entreprises qui souhaitent élaborer de tels plans, un guichet unique a été mis en place à la rentrée au sein de l'office cantonal des transports. Il propose des conseils personnalisés pour permettre à chaque entité d'élaborer des plans de mobilité

adaptés à sa situation spécifique.

Ce soutien, gratuit, peut être sollicité par email à l'adresse planmobilite@etat.ge.ch, ou par téléphone au **022 546 79 00**.

Pour tout complément d'information :

Mme Chrystelle Charat, directrice de l'unité développement et prospective, office cantonal des transports, DI, T. +41 22 546 78 27.